

MARCHE N° 10017 R

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

AVENANT N° 1

ENTRE

La Communauté Urbaine de BORDEAUX représentée par M. Vincent FELTESSE, son Président, agissant en exécution de la délibération n° 2008/0199 du 18 avril 2008, et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux,

D'UNE PART,

ET

Monsieur MOREAU Philippe, Ingénieur commercial, agissant au nom et pour le compte de la société OTIS ayant son siège 270 avenue Jean Mermoz – 33327 EYSINES Cedex

D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société OTIS, par marché passé en appel d'offres ouvert n° 10 017 R (lot1) en date du 19 février 2010 (deuxième reconduction), la réalisation des prestations d'entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges et escalators sur le bâtiment de l'hôtel communautaire. Ce marché à bons de commande est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Suite à la réalisation du chantier de restructuration du bâtiment de l'Hôtel communautaire sis, Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, une partie des installations dont OTIS assure la maintenance est condamnée. Il en est ainsi par exemple de la maintenance des ascenseurs Tour C et D. Les prestations de maintenance afférentes à ces installations n'ont donc plus lieu d'être exécutées. Or, la rédaction du Bordereau des Prix Unitaires contractuel ne permet pas une telle dissociation des prestations. En effet, seuls des forfaits intégraux incluant l'ensemble des ascenseurs ont été définis au marché.

Les prestations commandées au titulaire sont et seront fonction de l'avancement des travaux de la restructuration. La planification établie nous permet ainsi de savoir que deux ascenseurs seront neutralisés d'ici un trimestre. Afin de ne payer que les prestations d'entretien et de maintenance effectivement exécutées par le titulaire, il

est nécessaire de sous détailler le Bordereau des Prix Unitaires contractuel. Ce faisant, l'adaptation du montant des visites de maintenance systématique sera possible.

Le montant maximal du marché n'est pas modifié. Un sous-détail des prix du Bordereau des Prix Unitaires est ajouté aux pièces contractuelles du marché.

Il est nécessaire de contractualiser cette modification par avenant.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : Incidence financière

Le montant maximal du marché n'est pas modifié.

Pour permettre une parfaite adéquation entre le prix des prestations et la quantité d'installations restant à maintenir selon les différentes phases de travaux du projet de restructuration, le Bordereau des Prix Unitaires est complété par le sous-détail des prix (1.1.a à 1.2.d) annexé au présent avenant.

ARTICLE 2

Toutes les autres dispositions du marché précité demeurent inchangées.

Fait àen 2 exemplaires originaux

Le2010

Pour L'entreprise
(signature)

Pour la Communauté Urbaine de BORDEAUX
le Président
Par délégation de signature
Le Vice Président

Sous détail de prix du bordereau de prix unitaire contractuel

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Prix Unitaire en € HT
	I - MAINTENANCE DES APPAREILS		
1.1.a	ASCENSEURS I.G.H. Tour C et D (02 appareils)	le mois	1610,84
1.1.b	ASCENSEURS I.G.H. Tour C et D (02 appareils) prestations supplémentaires (réparation et remplacement des pièces importantes)	le mois	696,67
1.1.c	ASCENSEURS I.G.H. Tour A et B (02 appareils)	le mois	1610,84
1.1.d	ASCENSEURS I.G.H. Tour A et B (02 appareils) prestations supplémentaires (réparation et remplacement des pièces importantes)	le mois	696,67
1.2.a	ASCENSEURS bâtiment bas - duplex nord (02 appareils)	le mois	891,67
1.2.b	ASCENSEURS bâtiment bas - duplex nord (02 appareils) prestations supplémentaires (réparation et remplacement des pièces importantes)	le mois	408,33
1.2.c	ASCENSEURS bâtiment bas - duplex sud (02 appareils)	le mois	891,67
1.2.d	ASCENSEURS bâtiment bas - duplex sud (02 appareils) prestations supplémentaires (réparation et remplacement des pièces importantes)	le mois	408,33
1.3	ESCALATORS (sauf nettoyage)	le mois	650
1.4.a	ASCENSEUR PRESIDENT	le mois	165,83
1.4.b	ASCENSEUR PRESIDENT prestations supplémentaires (réparation et remplacement des pièces importantes)	le mois	19,17
1.5	MONTE-CHARGE (02 appareils)	le mois	215

Fait à Eysines le 18/08/2010
(signature et cachet de l'entreprise)

OTIS

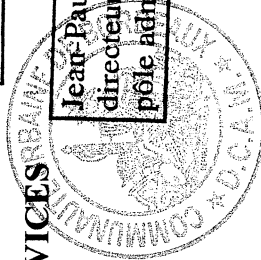
270, avenue Jean Mermoz
83327 EYSINES Cedex
Tél. 05.57.92.43.80
Fax 05.57.92.43.90

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

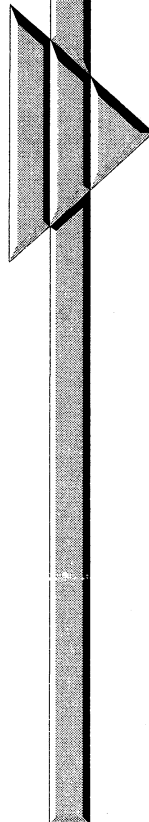
vu pour être annexé
au marché n° **08082R**
en date du **11.1.FEV.2008**
par le président
par délégation

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
POLE RESSOURCES ET CONSEIL
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX
Esplanade Charles de GAULLE
33076 BORDEAUX CEDEX



Jean-Paul Saleille
directeur général adjoint
pôle administration et foncier



ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS, MONTE-CHARGES, MONTE-
HANDICAPES ET ESCALATORS DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

LOT N° 1 : INSTALLATIONS DE L'HOTEL DE LA CUB

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

OTIS
270, avenue Jean Mermoz
33327 EYSINES Cedex
Tel. 05.57.92.43.80
Fax 05.57.92.43.90

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Prix Unitaire en € HT
I - MAINTENANCE DES APPAREILS :			
1.1.a	ASCENSEURS I.G.H. (04 appareils)	le mois	3 221,67
1.1.b	ASCENSEURS I.G.H. (04 appareils) prestations supplémentaires (réparation et remplacement de pièces importantes)	le mois	1 393,33
1.2.a	ASCENSEURS bâtiment bas (04 appareils)	le mois	1 783,33
1.2.b	ASCENSEURS bâtiment bas (04 appareils) prestations supplémentaires (réparation et remplacement de pièces importantes)	le mois	816,67
1.3	ESCALATORS (sauf nettoyage)	le mois	650
1.4.a	ASCENSEUR PRESIDENT	le mois	165,83
1.4.b	ASCENSEUR PRESIDENT prestations supplémentaires (réparation et remplacement de pièces importantes)	le mois	19,17
1.5	MONTE-CHARGE (02 appareils)	le mois	215

II - ASTREINTE :			
2	FORFAIT MENSUEL	le mois	635

III - ANALYSE DE TRAFIC :			
3	FORFAIT POUR UNE ANALYSE	Unité	1 800

IV - MAINTENANCE SPECIFIQUE :			
4	NETTOYAGE DES ESCALATORS	Unité	5 400

OTIS
 270, avenue Jean Mermoz
 33327 EYSINES Cedex
 Tél. 05/57.92.43.80
 Siret 542 107 800 02770

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° PRIX	DESIGNATION	Unité	Prix Unitaire en € HT
	V - PRESTATIONS COMMUNES		
5.1	Tarif horaire d'un technicien spécialisé heures ouvrés (de 7h à 20 h)	h	60
5.2	Tarif horaire d'un technicien spécialisé heures de nuit (de 20h01 à 6h59), week-end et jours fériés	h	120
	<u>Marge sur fourniture : pour travaux non compris au bordereau des prix</u>		
5.3	- Coefficient appliqué pour fournitures d'un montant ≤ à 1 000 € HT (ex : 1,--), limité à 1,35	Coefficient	1,2
5.4	- Coefficient à appliquer pour fournitures d'un montant > 1 000 € HT (ex : 1,--), limité à 1,25	Coefficient	1,2

Fait à Eysines, le 30 août 2007
(signature et cachet de l'entreprise)

OTIS
270, avenue Jean Mermoz
33327 EYSINES Cedex
Tél. 05.57.92.43.80
Siret 542 107 800 02770